

**Bureau du 10 juillet 2003**

**Décision n° B-2003-1514**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Etudes de composition urbaine et technique du site militaire - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La fermeture du camp militaire de Sathonay Camp a été le point de départ d'une réflexion urbaine sur la reconversion du site, son devenir et son insertion au sein de la structure urbaine du centre-bourg existant.

Par décision n° B-2003-1144 en date du 17 février 2003, le Bureau a approuvé le principe d'engager une consultation en vue d'étudier la composition urbaine et technique de la reconversion du site militaire.

Celle-ci est organisée en application des articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics, selon la procédure de mise en concurrence simplifiée.

Le marché serait conclu pour une durée maximum de six mois.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en sa séance du 27 juin 2003, a validé l'attribution du marché au groupement conjoint Humbert David-Sept SARL - CET Ingénierie.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 32, 39, 40, 53 et 57 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B 2003-1144 en date du 17 février 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 27 juin 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour les études de composition urbaine et technique du site militaire de Sathonay Camp ainsi que tous les actes contractuels s'y référant avec le groupement conjoint Humbert David – Sept SARL - CET Ingenierie, pour un montant de 50 575 € HT.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 617 400 - fonction 824 - opération 0568.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,